

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Landes

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE (circulaire n°2002-168 du 02/08/2002) OU

DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE (décret n°84-474 du 15/06/1984)

A COMPLETER PAR L'ENSEIGNANT					
NOM: Prénom:					
ole : Effectif de la classe :					
ACCIONATION OF THE PROPERTY OF					
NATURE ET DUREE DE L'ABSENCE (à compléter par l'enseignant)					
□ AUTORISATION D'ABSENCE DE DROIT □ PJ (TOUTE DEMANDE DOIT ETRE ACCOMPAGNEE D'UN JUSTIFICATIF)					
☐ ASA article 13 du décret n° 82-447 (congrés et instances locaux, nationaux et internationaux)					
☐ ASA article 15 du décret n° 82-447 (réunions organisées par l'administration)					
☐ ASA article 16 du décret n° 82-447 (crédit de temps syndical)					
☑ CONGE POUR FORMATION SYNDICALE (décret 84-474 du 15/06/1984)					
☐ Travaux d'une assemblée publique élective					
□Participation à un jury de la cour d'assises					
☐ Examens médicaux obligatoires (uniquement liée à la grossesse)					
☐ AUTORISATION D'ABSENCE FACULTATIVE ☐ PJ (TOUTE DEMANDE DOIT ETRE ACCOMPAGNEE D'UN JUSTIFICATIF)					
Les autorisations d'absences facultatives ne constitutent nullement un droit. Ce sont de simples mesures de bienveillance relevant du supérieur hiérarchique. La régularité de périodes de vacances tout au long de l'année scolaire et les horaires de travail doivent permettrent de concilier vie pratique et vie professionnelle dans l'intérêt des élèves. AUTORISATION D'ABSENCE FACULTATIVE DE PLUS DE 4 JOURS OU HORS DEPARTEMENT PJ (TOUTE DEMANDE DOIT ETRE ACCOMPAGNEE D'UN JUSTIFICATIF)					
Durée de l'absence : du10/11/2020 inclus					
ieu de l'absence :PONTONX/L'ADOUR					
Heure du rendez-vous :9H.à.16H					
Motif de l'absence :Formation.syndicale					
Remplacement à programmer : ☐ OUI ☐ NON Répartition possible dans d'autres classe : ☐ OUI ☐ NON Date :					
AVIS OU DECISION DE L'IEN					
☐ Accord avec traitement (sous réserve de l'accueil des élèves) ☐ Accord sans traitement ☐ Refus					
Dbservations de l'IEN :					
Date :					
DECISION DE L'IA-DASEN SI ABSENCE DE PLUS DE 4 JOURS OU HORS DEPARTEMENT					
☐ Accord avec traitement (sous réserve de l'accueil des élèves) ☐ Accord sans traitement ☐ Refus					
Dbservations de l'IA-DASEN :					
Circulture of early de IIIA DACEN					
ate:Signature et cachet de l'IA-DASEN					

Ne pas utiliser cet imprimé pour les congés de maladie. Ceux-ci doivent être justifiés par l'avis d'arrêt de travail établi par le medecin sur imprimé CERFA